Le 06/11/2026

CONTRAT DE TRAVAIL - TRANSPORT ROUTIER

Entre les soussignés : Transports Duval et Fils, ZA du Moulin, 69800 Saint-Priest, représentée par Marc Duval, gérant, ci-après l'employeur, et Karim Benali, demeurant 18 rue des Lilas, 69200 Vénissieux, ci-après le salarié.

Article 1 - Engagement : le salarié est engagé pour l'emploi suivant : conducteur routier, transport de marchandises. Classification : à reprendre de la grille de la convention collective applicable. Nature du contrat : CDI. Date d'effet : 04/01/2027.

Article 2 - Lieu de rattachement : dépôt de Saint-Priest.

Article 3 - Période d'essai : deux mois.

Article 4 - Durée du travail : 35 heures par semaine.

Article 5 - Rémunération : 2 100 euros bruts par mois.

Article 6 - Déplacements : Tournées régionales avec retour quotidien au dépôt ; les éventuels découchés et frais de déplacement sont pris en charge selon la convention collective applicable.

Article 7 - Permis et autorisations : le salarié justifie de la détention du ou des titres suivants, nécessaires à la conduite du véhicule confié : permis de conduire correspondant à la catégorie du véhicule confié. Il informe sans délai l'employeur de toute perte ou suspension de ces titres.

Article 8 - Convention collective et protection sociale : le contrat est soumis à la convention collective suivante : convention collective des transports routiers. Caisse de retraite complémentaire et organisme de prévoyance : à compléter selon les organismes de l'entreprise.

Fait en deux exemplaires, à Saint-Priest, le 06/11/2026.

Pour l'employeur : Marc Duval, gérant - Le salarié : Karim

Exemple gratuit créé avec mes-modeles.topexemples.fr/contrat-de-travail/transport/